

## **OMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 AVRIL 2015 A 20 HEURES 30**

**Etaient présents** : Christian TARANTOLA, Maire,

Léa Antoine, Séfa Arslan, Amar Boulassel, Maryse Bornet, Jean- Claude Clément, Catherine Lacourt, Béatrix Létoffé, Dany Tisserant, Alain Woirgny.

**Absents excusés** : André Bonnet, Maryse Caël, Jean-Louis Dormoy, Jean-Luc Xemaire.

**Procurations** : Maryse Caël à Maryse Bornet, Jean-Louis Dormoy à Alain Woirgny.

**Secrétaire de séance** : Léa Antoine

\*\*\*\*\*

Avant d'ouvrir le conseil municipal, Christian Tarantola propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : la délibération sur le périmètre de la communauté de commune. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **1. Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2015**

Monsieur le Maire rappelle les taux 2014 et propose de les reconduire à l'identique pour cette année. Ces taux devront être augmentés l'année prochaine compte tenu de la diminution des dotations de l'Etat (la dotation générale de fonctionnement baisse de plus de 20 000€ cette année) la fin d'activité d'UPM entrainera une baisse des produits des impôts qui se fera sentir l'année prochaine s'il n'y a pas de redémarrage de l'activité.

Ainsi, les taux d'imposition proposés sont : 18.39 pour la taxe d'habitation, 11.57 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 27.24 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 15.98 pour la contribution foncière des entreprises. Le produit de ces impôts est estimé à 409 687 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

### **2. Vote des budgets primitifs : Principal – Eau – Forêts – Lotissement et des participations syndicales**

Monsieur Le Maire procède à une lecture des budgets prévisionnels.

Les budgets ont été vérifiés le lundi 13 avril par Monsieur Adam, receveur municipal.

**Budget principal :**Section fonctionnement :

<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€</b>
Charges à caractère général	227 000.00	Atténuations de charges	9 900.00
Charges de personnel	250 500.00	Produits des services	45 100.00
Autres charges de gestion courante	289 455.73	Travaux en régie	5 000.00
Charges financières	32 067.88	Impôts et taxes	521 369.47
Dotations aux amorts. et provisions	2 026.76	Dotations et participations	138 122.00
Virement à la section d'investissement	313 283.22	Autres produits gestion courante	77 000.00
		RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	317 842.12
<b>TOTAL</b>	<b>1 114 333.59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 114 333.59</b>

Monsieur Le Maire faire remarquer que les dotations et participations sont passées de 167 406.00 € à 138 122.00 €.

Section d'investissement :

<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€</b>
Remboursements d'emprunts	66 376.53	Dotations, fonds divers et reserves	7 827.32
Total des opérations	948 627.06	Amortissements des immobilisations	2 026.76
Immobilisations corporelles	5 000.00	Virement de la section de fonctionnement	313 283.22
		Excédents de fonctionnement	251 486.89
		SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	445 379.40
<b>TOTAL</b>	<b>1 020 003.59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 020 003.59</b>

Monsieur Le Maire fait remarquer que la prudence qui a été employée lors de l'élaboration des budgets ainsi que la bonne gestion des années précédentes permet à la commune de dégager un autofinancement prévisionnel de 310 309.98 €.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

**Budget eau :**Section d'exploitation :

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Résultat reporté ou anticipé	1 295.65	Charges à caractère général	6 000.00
Ventes prod fab, prest serv, mar	42 257.36	charges de personnel et assimilés	12 000,00
Subventions d'exploitation	100 000.00	Atténuations de produits	11 045.00
Produits exceptionnels	3 839.29	Autres charges de gestion courante	21 000.00
		Charges exceptionnelles	50.00
		Dotations aux amortissements et provisions	14 582.32
		Virement à la section d'investissement	82 714.45
<b>TOTAL</b>	<b>147 391.77</b>	<b>TOTAL</b>	<b>147 391.77</b>

Section d'investissement

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Amortissements des immobilisations	14 582.32	Immobilisations en cours	180 963.38
Virement de la section	82 714.45	Immobilisations corporelles	2 000.00
Solde reporté ou anticipé	89 505.90	Subventions d'investissement	3 939.29
<b>TOTAL</b>	<b>186 802.67</b>	<b>TOTAL</b>	<b>186 802.67</b>

Il est envisagé de se procurer un système qui permettrait d'alerter automatiquement de la diminution du niveau d'eau dans les réservoirs, afin d'avoir connaissance, le plus rapidement possible, de l'existence d'une fuite d'eau. L'agence technique départementale fera l'étude du circuit afin de constituer un dossier de subvention, le conseil départemental pourrait ainsi subventionner ce projet à hauteur de 23 % et l'agence de l'eau à hauteur de 30 %. Ce système coûterait environ 20 000 € à la Commission syndicale des eaux de la Rosière.

Monsieur Le Maire recommande la vigilance sur les projets en cours et notamment du risque que la distribution de l'eau devienne une compétence de la communauté de communes. Si cela se produit, la tentation sera grande de confier la gestion de l'eau à une grande entreprise, avec les conséquences que l'on connaît sur le prix du m<sup>3</sup>... Le choix de la gestion en régie, permet aux habitants de Docelles de profiter d'un prix au m<sup>3</sup> inférieur à 0.50€.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

**Budget bois :**

Section d'investissement :

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Virement de la section de fonctionnement	44 748. 53	Immobilisations corporelles	50 000.00
Solde reporté ou anticipé	10 965.47	Immobilisations en cours	5 714.00
<b>TOTAL</b>	<b>55 714. 00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 714. 00</b>

Section fonctionnement :

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Produits des services	29 596.00	Charges à caractère général	34 040.70
Résultat reporté ou anticipé	65 193.23	Autres charges de gestion courante	15 000.00
		Charges financières	1 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>94 789.23</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94 789.2</b>

La somme de 15 000€ est reversée au budget général, la commune a eu l'opportunité d'acheter deux parcelles de bois à des tarifs très avantageux (38 000€ et 4 500€). Cela permet à la commune de continuer à investir dans des placements rentables tant que la trésorerie le permet.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

**Budget lotissement :**

Section fonctionnement :

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Solde reporté ou anticipé	18 100.00	Charges à caractère général	81 014.58
Opérations d'ordre entre sections	62 914.58		
<b>TOTAL</b>	<b>81 014.58</b>	<b>TOTAL</b>	<b>81 014.58</b>

Section d'investissement :

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Emprunts et dettes assimilées	100 000.00	Stocks	62 914.58
		Solde reporté ou anticipé	37 085.42
<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00</b>

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

**Contribution à la commission syndicale des Eaux de la Rosière de Cheniménil-  
Docelles**

Le montant est de 20 000 €.

Votée à l'unanimité.

**Contribution à la commission syndicale du cimetière intercommunal de Docelles-  
Xamontarupt-Le Boulay**

Le montant est de 10 832.60 €.

Le cimetière comprend actuellement 6 emplacements libres, la procédure de reprise en cours s'achèvera en 2017 et permettra de libérer une vingtaine de concessions. La commission envisage de rénover le caveau communal ainsi que de construire un puits de cendres dans le jardin des souvenirs.

La contribution est votée à l'unanimité.

### **3. Contributions au syndicat de la maison de retraite intercommunale de Bruyères, au SIVOSS de Bruyères et au SMIC des Vosges**

La contribution au syndicat intercommunal de la maison de retraite de Bruyères est d'un montant de 255.06 €. Elle est votée à l'unanimité.

La contribution au SIVOSS de Bruyères est d'un montant de 8 490.60 € pour 2015. La participation est actuellement calculée en fonction du nombre d'élèves, collégiens et lycéens de la commune. Monsieur Le Maire fait remarquer que la piscine qu'envisage de faire construire le SIVOSS paraît d'un coût exorbitant alors que la vallée se paupérise. Madame Létoffé fait remarquer qu'une telle infrastructure n'est peut être plus adaptée aux moyens de la Vallée compte tenu du coût d'une telle construction et de sa fréquentation qui est loin d'être assurée. Elle insiste également sur la nécessaire vigilance dont les élus doivent faire preuve face au projet de faire contribuer les communes au déficit de fonctionnement de la piscine non plus en fonction du nombre d'élèves mais en fonction du nombre d'habitants des différents villages adhérents au SIVOSS.

Elle est votée à l'unanimité.

La contribution au SMIC des Vosges est d'un montant de 442.40 €. Elle est votée à l'unanimité.

### **4. Subvention 2015 à l'OMSCS et à la crèche**

L'attribution d'une subvention de 50 000 € est envisagée au profit de l'OMSCS, le quorum n'étant pas réuni, le vote est reporté à une date ultérieure.

**IMPORTANT** : une réunion sera organisée avec les présidents des associations bénéficiant de subventions versées par la commune. Elle aura notamment pour objet de leur rappeler les difficultés budgétaires auxquelles la commune doit faire face et l'intérêt que chacun s'investisse dans la bonne gestion de nos ressources notamment par une vigilance accrue sur la consommation d'énergie (eau, électricité, chauffage, éclairage etc.). A ce sujet, Monsieur Boulassel précise que le système des jetons, pour l'éclairage des cours de tennis, est en place depuis ce week-end. Monsieur Clément fait remarquer que nous pourrions envisager de faire payer le chauffage des salles comme c'est le cas dans d'autres communes (un article du journal est paru récemment à ce propos).

L'attribution d'une subvention de 40 000 € est envisagée au profit du Parapluie des petits. Madame Létoffé souligne les efforts faits par l'association pour avoir un budget équilibré tout en assurant le confort des enfants et en investissant dans un matériel varié et de qualité. Monsieur Le Maire souligne son attachement pour cette crèche ainsi que l'intérêt de la commune à garder cette compétence petite enfance et éviter qu'elle ne soit attribuée à la communauté de communes. La contribution est votée à l'unanimité.

### **5. Désignation d'un membre à la commission cimetière**

Monsieur Boulassel se propose, la candidature est acceptée à l'unanimité.

## **6. Le périmètre de la communauté de communes**

Monsieur le Maire présente les dispositions de la loi NOTRe pour la Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui a été votée par le Parlement le 10 mars 2014.

Il indique que cette loi précise que les intercommunalités qui ont fusionné récemment bénéficient d'"un délai de repos" avant de s'adapter au nouveau seuil de 20 000 habitants. Le gouvernement avait accepté initialement que les intercommunalités dont la population est supérieure à 15 000 habitants, et issues d'une fusion intervenue entre le 1er janvier 2012 et la future promulgation de la loi (été 2015), puissent aussi bénéficier d'une dérogation au seuil minimal de 20 000 habitants.

Il précise que la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges, satisfait à la condition dérogatoire énoncée supra.

Il soumet au vote la délibération qui suit.

Le conseil municipal de Docelles, après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Considérant que la loi NOTRe, qui vient d'être votée, permet à la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges de se maintenir en l'état en bénéficiant d'une disposition dérogatoire liée à la fusion des anciennes communautés de communes de l'Arentèle-Durbion-Padozel, du canton de Brouvelieures et de la Vallée de la Vologne auxquelles se sont adjointes les communes de Aumontzey, Herpelmont et Jussarupt, cette fusion ayant été réalisée au 1er janvier 2014 ;

Considérant que la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges a , avec 41 communes, un nombre d'habitants de 17 362 supérieur au seuil de 15 000 habitants indiqué ;

Demande à être maintenue dans cette communauté de communes.

## **7. Divers**

Commission Développement durable : Mme Létoffé propose au conseil de voter une motion pour rappeler au Conseil Régional l'attachement du conseil municipal à la desserte ferroviaire de la ligne Saint-Dié – Epinal. Cette desserte est essentielle pour les résidents de nos communes, afin de rejoindre les services publics localisés à Epinal ou Bruyères, ainsi que pour les étudiants, lycéens et collégiens.

Texte de la motion :

*Le Conseil Municipal de Docelles réuni le 15 Avril 2014 soutien à l'unanimité la motion suivante :*

*Après une période d'embellie entre 2002 et 2012 où il a été constaté une évolution positive des dessertes, du matériel roulant et de la rénovation des gares, il s'avère que, depuis peu, les orientations stratégiques sont modifiées. Elles sont dorénavant tournées vers des économies à tout prix conduisant à réduire au maximum le service offert sur les lignes jugées non rentables.*

*Depuis l'été 2012, une dégradation sensible du transport ferroviaire s'est fait sentir sur la ligne Epinal - St Dié des Vosges qui dessert Docelles. Le remplacement de la moitié*

*des trains par des bus en été et pendant les vacances de Noël (allongement du temps de trajet + rupture des correspondances vers Nancy ou Strasbourg), des mois de travaux sans voir véritablement d'amélioration, des problèmes récurrents de plein de gasoil, de pannes de matériel, et maintenant de manque de conducteurs... ont fait des lignes sud-Lorraine une variable d'ajustement pour ne pas dégrader le service du sillon Lorrain. Si déjà aujourd'hui l'équité entre le nord et le sud de la région n'est pas respecté, qu'en sera-t-il dans la future grande région ALCA ?*

*C'est dans ces conditions qu'intervient la mise en place d'un cadencement régional qui aura très certainement des répercussions positives ou négatives, selon le bassin de vie et d'emplois où l'on réside et/ou l'on travaille. Pour notre part, la Commune de Docelles, au travers de l'Association ADELES et en concertation avec la Communauté de Communes s'est mobilisée depuis plusieurs années déjà pour préserver le service lors de la mise en place de ce cadencement en 2016, avec notamment un meilleur temps de parcours et en s'assurant que les correspondances avec d'autres lignes soient préservées.*

*C'est pourquoi les élus de la commune de Docelles pensent qu'il est essentiel de maintenir un équilibre pérenne et efficace des territoires lorrains en préservant la cohésion sociale, la proximité et le droit au transport par TER pour tous. Sinon les inégalités entre territoires ne feront que renforcer le sentiment d'abandon que partage un nombre de nos citoyens de plus en plus grandissant. Nous refusons de nous laisser entraîner dans une spirale du déclin et voulons pouvoir assurer à la population de Docelles le maintien d'un service fiable et de qualité pour rejoindre les deux villes les plus importantes du département.*

Commission Communication : Madame Létoffé rapporte que deux commerçants se sont émus du démarchage réalisé par l'éditeur du bulletin municipal. En effet, cet éditeur a démarché deux commerçants exerçant la même activité alors que l'un d'entre eux était localisé à l'extérieur de la commune. Suite à une demande d'explication, l'éditeur qui effectue le démarchage publicitaire s'est engagé à ne pas publier d'annonce concurrente à l'activité localisée dans le village. De plus, un autre commerçant a souligné le prix de ces encarts publicitaires. La commune devra peut-être envisager de recourir à un autre éditeur à l'avenir.

Concernant la fête de la musique, Monsieur Arslan, Monsieur Bonnet, Monsieur Boulassel, Monsieur Descours et Madame Lacourt se sont proposés pour l'organiser. Monsieur Descours ayant déjà participé à cette organisation il y a quelques années, il connaît les contacts à prendre et les démarches à suivre, une réunion de l'OMSCL sera bientôt réalisée afin de connaître les activités que pourraient proposer les associations docelloises. Un bal sera organisé le soir.

Monsieur Boulassel poursuit l'organisation de la coupe nationale de karaté pour les enfants de 6 à 12 ans qui se déroulera le 17 octobre 2015 ; il faut compter environ 100 compétiteurs et l'hébergement en conséquence.